

REGLEMENT DE ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS ACM

L'ACM est ouvert pendant les périodes scolaires :
de 7h20 à 8h40 tous les matins,
de 15h30 à 18h30 le lundi et le vendredi et de 16h à 18h30 le mardi et le jeudi,
de 12h à 12h45 le mercredi.
Accueil périscolaire au centre de loisirs de Fouras : mercredi de 11h50 à 18h30 (trajet en bus)

INSCRIPTION

Pour l'inscription, les parents doivent créer un compte personnel sur :

<https://breuilmagne17.pirouette.app/>

Après avoir créé le compte, les réservations pour l'accueil périscolaire pourront être faites en ligne à cette même adresse.

Aucun enfant ne pourra fréquenter les services périscolaires s'il n'est pas inscrit sur cette plateforme de réservation en ligne. Chaque compte et chaque réservation seront validés par l'autorité territoriale.

LES TARIFS

Le tarif est fixé par une délibération du conseil municipal.

	Grand matin	Petit matin	Mercredi	TAP	Après-midi	Petit soir	Grand soir
Quotient familial	7h20 / 8h	8h / 8h40	12h / 12h45	15h30 / 16h30	15/30 / 16h30	16h30 / 17h30	17h30 / 18h30
-500	0,80 €	0,80 €	1,00 €	1,00 €	1,00€	1,50 €	1,20 €
501 à 1100	0,90 €	0,90 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,80 €	1,60 €
1101 et +	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,10 €	1,90 €

FACTURATION

La facturation se fait au mois échu. Le paiement s'effectue :

- par **prélèvement** (en demandant à la mairie, ou en imprimant sur *Pirouette*, le mandat de prélèvement qui devra être remis, complété et accompagné d'un RIB)
- par **internet** : TIPI (se connecter sur **payfip.gouv.fr** avec l'identifiant de la collectivité qui vous sera communiqué au moment de la facturation).
- en **espèces** ou par **chèque** directement au Trésor Public, 42 avenue Wilson à Rochefort.

RETARDS

L'horaire de fin d'accueil à 18h30 doit **impérativement** être respecté.
Au bout de 3 retards, l'enfant sera exclu du service d'accueil périscolaire.

ARRIVÉES ET SORTIES

L'enfant est accompagné le matin jusqu'à l'accueil et récupéré le soir par une personne responsable. Les noms des personnes mandatées pour venir chercher l'enfant ainsi que leurs coordonnées seront indiquées sur la fiche d'inscription.

MALADIES ET ACCIDENTS

En cas de nécessité, après avoir appelé les parents, le personnel de l'accueil collectif de mineurs est autorisé à contacter le médecin le plus proche ou tout service d'urgences (pompiers, SAMU...).

Aucun médicament n'est administré aux enfants sauf cas très exceptionnel (maladies chroniques, asthme, allergies...) après la mise en place d'un PAI (plan d'accompagnement individuel).

OBJETS DANGEREUX OU DE VALEUR

Il est interdit d'apporter des **objets dangereux ou de valeur** pendant l'accueil périscolaire. L'ACM décline toute responsabilité pour les objets personnels qui seront perdus, volés ou détériorés.

ORGANISATION

Un **goûter** est servi à partir de 16h45.

Une **étude surveillée** a lieu de 17h à 17h45 avec un animateur de l'ACM.

TAP

Pendant l'accueil de 15h30 à 16h30, le lundi et le vendredi, de **début octobre à la mi-juin**, les enfants de maternelle et de l'élémentaire, peuvent bénéficier d'**activités périscolaires**. Des informations sur les activités proposées sont disponibles sur *Pirouette* avant chaque cycle ainsi qu'un règlement intérieur. Une inscription vaut pour engagement. Une absence non justifiée peut entraîner la radiation aux ateliers périscolaires.

Toute réservation effectuée et non annulée sur la plateforme en ligne sera facturée.

ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS DE FOURAS

Pour le mercredi après-midi, un accueil périscolaire est proposé au centre « *Les p'tits marsouins* » à Fouras. Départ en bus pour Fouras à 11h50 avec un animateur de Breuil-Magné et retour pour 18h30 sur Breuil-Magné avec l'animateur.

Les enfants de maternelle, de CP et de CE1 doivent être accueillis à la descente du bus par une personne désignée sur la plateforme *Pirouette* lors de la création du compte personnel.

Les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leur enfant directement au centre de loisirs de Fouras en ayant, au préalable, prévenu la mairie ou le responsable de l'ACM.

Les inscriptions se font à la mairie de Breuil-Magné via pirouette-christophe@yahoo.com afin de prévoir l'effectif du bus, mais aussi, en appelant le SEEJ. Pendant l'accueil du mercredi après-midi, les enfants et leurs responsables légaux sont soumis au règlement intérieur du centre de loisirs *Les P'tits Marsouins*.

Le présent règlement devra être lu et respecté. Une attestation de lecture vous parviendra à chaque rentrée scolaire. Elle devra être signée et remise à l'accueil de la mairie ou au bureau de l'ACM situé dans la cour, côté mairie.

**CONTACT : mairie : 05 46 84 40 67 mail : pirouette.christophe@yahoo.com
Plateforme de réservation : <https://breuilmagne17.pirouette.app/>**